

Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1),
147.5(21) ou 146(21) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e)

Remplissez ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Lisez les instructions et les définitions à la dernière page de ce formulaire.
Les renvois législatifs dans ce formulaire sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Section I – Rentier ou Participant

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale
Adresse		Numéro de téléphone

Partie A – Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, d'un RPD ou d'un RPAC.

☐ Je suis le rentier d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).	Numéro et nom du REER
☐ Je suis le rentier d'un fond enregistré de revenu de retraite (FERR).	Numéro et nom du FERR
☐ Je suis le participant d'un régime de pension déterminé (RPD).	Numéro et nom du RPD
☐ Je suis le participant d'un régime de pension agréé collectif (RPAC).	Numéro et nom du RPAC
Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC	Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC

Partie B – Description du montant à transférer

1. Si le transfert origine d'un REER, un RPD ou un RPAC, décrivez les biens à transférer :

cochez une seule case ☐ tous les biens ☐ une partie des biens en un versement ☐ une partie des biens en plusieurs versements

Si le montant du transfert est le **total** ou une **partie** des biens transférés en un seul versement, indiquez le montant _____ \$

Si le transfert est fait en plusieurs versements, indiquez le nombre de versements _____ indiquez le montant de chaque versement _____ \$

Je demande de transférer ce montant, qui représente le **totalité** ou une **partie** des biens de mon REER non échu, de mon compte RPD ou de mon RPAC ci-haut mentionné dans la section A, cochez une seule case ☐ en argent, ou ☐ en biens.

2. Transfert provenant d'un FERR :

Je demande le transfert, sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année, cochez une seule case

☐ de tous les biens, ou ☐ une partie des biens transférés en un seul versement, (indiquez le montant du versement) _____ \$

Je demande que ce transfert, qui représente le **total** ou une **partie** des biens de mon FERR mentionné à la section A, soit fait, cochez une seule case

☐ en argent, ou ☐ en biens.

Partie C – Renseignements sur le REER, FERR, RPA, RPD, RPAC ou de la rente auquel les fonds sont transférés.

☐ Transférez les biens du REER, du RPD ou du RPAC mentionné dans la partie B dans mon REER :	Numéro et nom du REER individuel
☐ Transférez les biens du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC mentionné dans la partie B dans mon FERR :	Numéro et nom du FERR individuel ou du régime
☐ Transférez les biens du REER ou du RPAC mentionné dans la partie B dans mon RPD :	Numéro et nom du RPD du participant
☐ Transférez les biens du REER, du FERR ou du RPAC mentionné dans la partie B dans mon RPA :	Numéro d'agrément de l'ARC et nom du RPA
☐ Transférez les biens du RPD ou du RPAC dans ma rente :	Numéro et nom de la rente individuel
☐ Transférez les biens du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC mentionné dans la partie B dans mon RPAC :	Numéro et nom du RPAC du participant
Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD ou du RPAC	Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD ou du RPAC
Signature du rentier ou participant	Année Mois Jour ou ☐ Voir la lettre ci-jointe.

Section II – Cessionnaire

1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la partie C de la section I. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR, il sera conforme au modèle suivant :

RER RI -442017

Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds

Nous vérifierons les renseignements sur le régime ou fonds figurant à la partie C de la section I et,s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements.

2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément .

Nom du cessionnaire	Signature de la personne autorisée	Année	Mois	Jour
Co. d'assurances vie RBC a/s de Fiducie RBC Services				

Section III – Cédant (N'émettez pas de feuillet T4RSP, T4RIF ni de feuillet T4A pour le montant transféré.)

1. Nous avons transféré _____ \$ du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC qui est mentionné à la partie A de la section I au cessionnaire qui est nommé à la partie C de la section I. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un autre FERR, RPA ou RPAC, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.

2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la « définition » à la dernière page de ce formulaire?
Cochez une seule case.

3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REER ou au RPD? Cochez une seule case.

4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER ou d'un RPD auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé? Cochez une seule case.

☐ Oui

☐ Non

☐ Sans objet

☐ Oui

☐ Non

☐ Sans objet

☐ Oui

☐ Non

☐ Sans objet

Époux ou conjoint de fait	Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale		

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les _____ \$ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) _____.

Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des _____ ☐ Sans objet FERR immobilisés.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant	Signature de la personne autorisée	Année	Mois	Jour

Section IV – Réception par le cessionnaire (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)

Nous avons reçu _____ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie I et, s'il y a lieu, de la partie III.

Nom du cessionnaire

Signature de la personne autorisée

Année

Mois

Jour

Co. d'assurances vie RBC a/s de Fiducie RBC Services

|

|

|

|

|

|

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à **canada.ca/arc-info-source**.

Instructions

Qui peut utiliser ce formulaire?

Émetteur d'un FERR

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146.3(2)e), de la totalité ou d'une partie des biens du fonds à l'émetteur d'un autre FERR ayant le même rentier, ou pour enregistrer un transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un autre FERR ayant le même rentier. Vous pouvez également enregistrer un transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1), d'un FERR d'un rentier à un régime de pension agréé visé par règlement du même membre, ou à un RPA à cotisation déterminée auquel le rentier participait avant le transfert.

Émetteur d'un REER non échü

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(16)a), de la totalité ou d'une partie des biens du régime à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un autre REER ayant le même rentier;
- l'émetteur d'un FERR ayant le même rentier;
- l'administrateur d'un RPA, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPD, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPAC, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

Administrateur d'un RPD ou d'un RPAC

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(21) ou 147.5(21), de la totalité ou d'une partie des biens du compte de participant au régime à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un REER ou d'un FERR selon laquelle le participant est un rentier;
- le fournisseur de rente autorisé afin d'acquérir une rente admissible pour le participant;
- l'administrateur d'un RPAC, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPD or RPA (**seulement lorsque le transfert est effectué d'un RPAC, selon le paragraphe 147.5(21))**, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

Remarque

Vous n'êtes pas tenu d'utiliser ce formulaire. Vous pouvez choisir la méthode d'enregistrement que vous voulez, pourvu que vous (le cédant) fournissiez au cessionnaire tous les renseignements dont il a besoin pour faire le transfert correctement (par exemple, en indiquant si les fonds proviennent d'un régime immobilisé, d'un régime de l'époux ou conjoint de fait, ou d'un FERR admissible).

N'utilisez pas ce formulaire pour les transferts suivants :

- le transfert direct d'une conversion totale ou partielle d'une rente de REER dans un autre REER, RPD, RPAC ou FERR (utilisez plutôt le formulaire T2030, Transfert direct selon le sous-alinéa 60(l)v));
- le transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un REER, un RPD ou un RPAC (utilisez plutôt le formulaire T2030);
- le transfert direct d'un REER, d'un RPD, d'un RPAC, ou d'un FERR en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait (utilisez plutôt le formulaire T2220, Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, d'un RPAC ou d'un RPD dans un autre REER, FERR, ou RPD après rupture du mariage ou de l'union de fait).

Qui remplit ce formulaire?

- **Section I** – Le rentier ou participant qui demande le transfert remplit la section I. Le rentier ou participant imprime et signe **quatre** copies du formulaire qui sont remises au nouveau émetteur du REER, du FERR ou à l'administrateur du RPD, du RPA ou du RPAC auquel la propriété sera transférée (le cessionnaire).

– Si le cessionnaire a une lettre signée par le demandeur dans laquelle ce dernier demande le transfert direct, le cessionnaire peut remplir et signer la section 1 pour le demandeur et doit joindre une copie de la lettre.
- **Section II** – Le cessionnaire remplit et signe la section II des quatre copies. Il remet toutes les copies du formulaire à l'émetteur original du REER, du FERR ou l'administrateur du RPD, du RPA ou du RPAC duquel les biens seront transférés (le cédant).
- **Section III** – Le cédant remplit et signe la section III des quatre copies reçues. Il garde une copie et remet les trois autres copies au cessionnaire avec les biens à transférés.
- **Section IV** – Le cessionnaire remplit et signe la section IV des trois copies qu'il a reçues. Il retourne ensuite une copie au cédant et une copie au rentier ou membre et conserve une copie pour son dossier.

Exigences de déclaration

En cas de transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1), 146(21) ou 147.5(21) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e), le montant transféré ne représente pas un revenu pour le rentier ou participant. Par conséquent, le cédant ne doit pas déclarer le montant transféré sur un feuillet T4RSP, T4RIF ou T4A. De même, le cessionnaire ne doit pas émettre un reçu, puisque le rentier ou participant ne peut pas déduire de son revenu le montant transféré.

Autres exigences

L'émetteur d'un FERR qui procède à un transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146.3(2)e), doit verser au rentier ou participant le montant minimum pour l'année.

Dans tous les cas, le cédant ne doit pas retenir l'impôt sur le revenu sur le montant transféré, selon le paragraphe 146.3(14.1), 146(21), 147.5(21) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e).

Définitions

Administrateur – Personne, organisme ou institution qui a la responsabilité d'administrer un RPA, un RPD ou un RPAC.

Émetteur du FERR – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

Émetteur du REER – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

FERR admissible – FERR établi avant 1993 dans lequel aucun bien n'a été transféré ou versé après 1992 ou FERR établi après 1992 qui contient seulement des biens transférés d'un FERR admissible.

Numéro du régime individuel ou **numéro du fonds individuel** – Numéro du compte, du contrat, du certificat, ou tout autre numéro d'identification attribué par l'émetteur du REER ou du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC.

Participant – Particulier (autre qu'une fiducie) qui détient un compte selon le régime et qui a le droit de recevoir des paiements d'un RPD, d'un RPA ou d'un RPAC.

RPAC – Régime d'épargne-retraite auquel vous ou votre employeur participant ou les deux peuvent cotiser. Les revenus accumulés dans le RPAC ne seront pas habituellement imposés tant que les revenus y demeurent.

RPD – Régime de pension ou accord semblable qui est prescrite par le Règlement de l'impôt sur le revenu comme un « régime de pension déterminé » aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (actuellement le régime de retraite de la Saskatchewan est le seul arrangement pour un régime de pension déterminé). De nombreuses règles visant les REER s'appliquent aussi aux RPD.

Rentier – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.